

## Energie SDED partenaire du concours "Eco-reportages" organisé par le Club de la presse



La première édition du concours "Eco-reportages" s'est déroulée le vendredi 12 février dans le bâtiment INEED à Rovaltain. L'objectif de ce concours, initié par le Club de la presse Drôme-Ardèche, est de présenter le développement durable de façon accessible et vivante dans les médias et d'encourager une information de qualité sur cette thématique.

L'un des trois prix décernés à des journalistes parmi une vingtaine de candidats originaires de l'Hexagone, mais aussi d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe) et d'Haïti, était sponsorisé par Energie SDED. Yves Sciamia, journaliste pigiste domicilié dans la Drôme a obtenu le premier prix Eco-reportages 2009 pour son article publié dans le quotidien Libération le 16 septembre 2008 : "Bonne pioche au Sahel" qui explique comment des paysans du Burkina Faso luttent contre la désertification en ayant recours à des techniques simples (les cordons pierreux), pour augmenter les rendements.

Alain Fabre 1<sup>er</sup> Vice-président d'Energie SDED et Michel Magnan, directeur territorial ERDF-GRDF Drôme-Ardèche, lui ont remis ensemble ce prix ■

## "3 EP", c'est nouveau !

Energie SDED présente une nouvelle offre de service sous forme d'un contrat appelé "3EP" (Efficacité Energétique en Eclairage) pour vous aider dans vos projets pour un éclairage public performant techniquement, économiquement et durablement.

Ce contrat comprend les quatre services suivants :

- **Identification du patrimoine** : ce service permet à la commune de connaître son patrimoine en éclairage public et de pouvoir disposer de cette information centralisée par Energie SDED.
- **Assistance pour l'aide à l'entretien et à la maintenance** : ce service propose à la commune une assistance d'Energie SDED pour sélectionner le prestataire chargé de la maintenance pour la maintenance de son éclairage public.
- **Contrôle des mises à jour SIG en cas de travaux neufs** : ce service permet le contrôle la validité des données mises à jour sur son SIG lorsqu'une entreprise effectue des travaux d'éclairage public pour la commune.
- **Conseil pour le contrôle de l'énergie - efficacité énergétique** : avec ce service, Energie SDED propose un contrôle énergétique à la commune comprenant les prestations suivantes
  - Aide à la planification d'opération d'EP : planification de marchés, planification de travaux, etc.
  - Aide au renouvellement des ouvrages
  - Aide à l'efficacité énergétique : conseil, suivi de consommation, etc.

La prestation 3EP débute en 2010 par un test sur 12 communes et se développera en 2011.

Par ailleurs, le syndicat a lancé une réflexion afin de proposer aux communes qui le désireraient une solution de prise en charge de maîtrise d'ouvrage complète (travaux et gestion) de leur éclairage public ■

## Présentation des certificats d'économies d'énergies lors de la Semaine du Développement durable dans la Drôme :

Energie SDED participe aux animations proposées par la commune de Saint Vallier intitulées PARCOURS "Saint-Vallier Ecocitoyenne" dans le cadre de la semaine du développement durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2010 avec le soutien de la Région Rhône-Alpes.

La commune de Saint Vallier propose des expos, rencontres, conférences, informations et animations dans différents lieux de la commune. Energie SDED présentera les certificats d'économie d'énergie dont elle en assure la gestion pour le compte des communes qui le souhaitent. A ce jour 19 communes participent : Aoudon-sur-Sye - La Baume-de-Transit - Buis-les-Baronnies - La Laupie - Laveyron - Manthes - Saint-Maurice-sur-Eygues - Venterol - Mercuriol - Saint-Rambert-d'Albon - Beaumont-Monteux - Châteaufort-sur-Isère - Montségur-sur-Lauzon

- Eymeux - Saint-Uze - Saint-Donat-sur-l'Herbasse - Saint-Sorlin-en-Valloire et Saint-Vallier ; cette dernière en totalise 25%. Ces certificats reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique) assorti d'une pénalité financière pour les vendeurs d'énergie ne remplissant pas leurs obligations. Les certificats d'économies d'énergie sont attribués aux acteurs réalisant des actions d'économies d'énergie. Les vendeurs d'énergie peuvent s'acquitter de leurs obligations par la détention de certificats d'un montant équivalent obtenus à la suite des actions entreprises ou par l'achat à d'autres acteurs (par exemple les collectivités locales) ayant mené des actions d'économies d'énergie ■

## Le journal d'information du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme

90%



Editorial du Président

## Energie SDED, c'est clair !

Notre Comité Syndical du 12 mars a traité des dossiers importants qui traduisent bien la très large palette de compétences aujourd'hui assumées par votre Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

Le plan d'actions 2010 conforte les métiers historiques, à savoir le développement du réseau de distribution d'électricité (raccordements et renforcements de réseaux dans les communes rurales et aménagements esthétiques des réseaux électriques et téléphoniques) ainsi que le contrôle et le suivi des concessions électricité et gaz. En 2010, afin de répondre efficacement aux besoins liés à la forte évolution démographique de la Drôme et à l'activité économique, Energie SDED investira 10 millions d'euros en travaux. Pour l'aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques, c'est un budget d'environ 6,7 millions qui sera mobilisé, avec une participation financière du Conseil Général de la Drôme et d'ERDF.

Parmi nos nouveaux métiers, je vous rappelle la nouvelle compétence optionnelle réseaux de chaleur pour laquelle huit communes ont déjà manifesté leur intérêt, l'aide à la maîtrise de la demande en énergie et l'efficacité énergétique. Pour répondre à la demande des maires qui se trouvent confrontés à une technologie de l'éclairage public de plus en plus complexe et aux défis de la maîtrise des consommations, Energie SDED propose une nouvelle

offre de service appelé "Contrat 3EP" qui vous est présentée dans cette lettre. Par ailleurs, Energie SDED est devenu un important producteur d'énergie renouvelable avec 10 installations en fonctionnement ou réalisées sur le territoire drômois, en partenariat avec les communes.

Pour mener à bien toutes nos missions, nous avons présenté un budget primitif 2010 volontaire qui a été voté à l'unanimité.

Il existe un autre rôle essentiel qu'Energie SDED entend assumer pleinement : c'est l'information et la défense des intérêts des consommateurs drômois.

Cette volonté se traduit actuellement par la campagne de promotion de la marque de qualité Clair' Energie que nous avons lancée officiellement le 5 mars 2010. Elle a pour but d'aider les consommateurs à choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz naturel parmi des offres d'un marché totalement ouvert à la concurrence et pas toujours très claires.

Vous trouverez dans cette lettre toutes les informations relatives à cette grande opération dont la réussite repose sur l'implication de tous les élus sur le terrain pour la relayer auprès de nos administrés-consommateurs. Un partenariat avec l'Association des Maires de la Drôme nous permet de diffuser plus largement l'information sur tout le territoire.

Jean Besson  
Sénateur de la Drôme



80%

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence est totale : les professionnels et les particuliers peuvent choisir librement leurs fournisseurs d'électricité et de gaz naturel. Mais comment choisir de manière juste et objective ? Peut-on faire confiance à toutes les offres, à tous les fournisseurs ? C'est pour répondre à ces interrogations et poursuivre sa mission de défense des intérêts des consommateurs qu'Energie SDED a lancé dans la Drôme l'Opération Clair' Energie qui a été présentée par le Président Jean Besson lors d'une conférence de presse vendredi 5 mars.

Energie SDED et d'autres syndicats d'énergie de France ont créé une marque collective déposée par la FNCCR à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

Depuis sa création, c'est aujourd'hui 27 syndicats d'énergie qui ont décidé d'intégrer ce dispositif.

### Qu'est ce que la marque nationale CLAIR'ENERGIE ?

CLAIR'ENERGIE est avant tout une marque de confiance destinée à aider les (petits) consommateurs et professionnels à choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

La marque CLAIR'ENERGIE vise les fournisseurs d'énergie proposant des offres aux consommateurs particuliers et aux petits clients professionnels.

CLAIR'ENERGIE "labellise" des offres de fourniture à partir de deux critères : les conditions générales de vente et les modalités de commercialisation respectueuses du consommateur. Les prix de vente et les tarifs ne sont donc pas concernés.

Pour ce faire, la marque repose sur une Charte d'engagements que les fournisseurs "labellisés" doivent respecter.

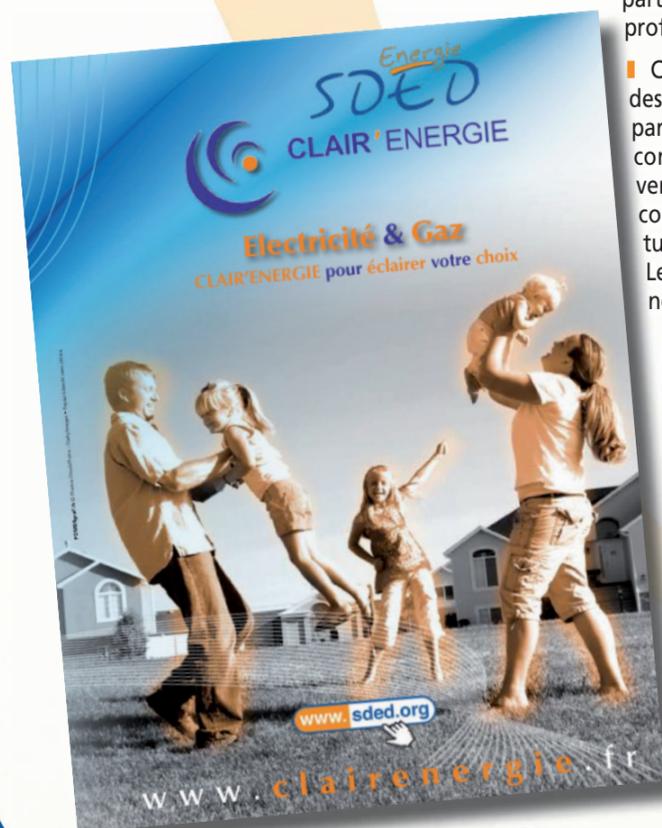
Aucun fournisseur (sauf quelques entreprises locales de distribution) ne peut proposer une offre aux tarifs de vente réglementés pour l'électricité et le gaz à la fois.

CLAIR'ENERGIE est également un dispositif local : Energie SDED assure une veille des pratiques des fournisseurs dans le département de la Drôme. Nous sommes le garant du respect de la Charte nationale d'engagements.

**Les engagements pour des pratiques commerciales et contractuelles vertueuses :**

**Le rôle de CLAIR'ENERGIE est d'accompagner les consommateurs qui comparent les offres des fournisseurs sur des critères qui ne se rapportent pas aux tarifs et aux prix de vente.**

Demandez votre guide : en mairie, à Energie SDED et sur [www.sded.org](http://www.sded.org)



## ...une garantie pour les consommateurs

### 4 engagements d'un fournisseur d'électricité et/ou de gaz

- 1 -

CLAIR'ENERGIE surveille les pratiques de vente, pour la vente à distance ou le démarchage : Respect des horaires raisonnables pour les visites, ne pas abuser de la naïveté ou de la situation de faiblesse de personnes fragiles, ne pas faire de publicités mensongères...

- 2 -

La signature d'un contrat doit se faire en toute connaissance de cause. CLAIR'ENERGIE veille à la délivrance d'une information pré-contractuelle rigoureuse : sortie du tarif réglementé, délais de règlement, montant des pénalités de retard...

- 3 -

Le contrat doit comprendre des engagements respectueux du client : le fournisseur renonce aux appels surtaxés pour le service clients, propose différents modes de paiement sans frais supplémentaires et s'interdit de facturer des indemnités forfaitaires pour retard de paiement.

- 4 -

La fourniture proposée doit inciter au respect de l'environnement et à la maîtrise de la demande d'énergie : un fournisseur CLAIR'ENERGIE s'engage à faire figurer parmi ses offres d'électricité, une offre au moins respectueuse de l'environnement en termes d'énergies renouvelables ou de rejets d'émission de CO2.

### Des engagements à respecter soumis à une surveillance de proximité

**Une marque de qualité sans surveillance n'a aucun sens, ni pérennité ! ...**

L'objet du dispositif de surveillance est l'obligation du respect de la Charte d'engagements par les fournisseurs "labellisés" sous peine de sanction. En cas de manquements réitérés aux engagements par le fournisseur, le droit d'utilisation de la marque est retiré.

**La surveillance de CLAIR'ENERGIE est double :**

✓ Elle est nationale, concernant les conditions générales de vente.

✓ Elle est locale en matière de pratiques commerciales.

En effet, ce sont les collectivités organisatrices de la distribution d'énergie, telles qu'Energie SDED, dans la Drôme, qui prennent cette responsabilité. La surveillance du respect des engagements des fournisseurs CLAIR'ENERGIE est ainsi assurée au plus près des consommateurs.

**Les associations de consommateurs participent au dispositif de surveillance à titre consultatif.**

### Partenariat avec l'Association des Maires

Energie SDED, en partenariat avec l'Association des Maires de la Drôme, diffuse 30 000 exemplaires du dépliant présentant le dispositif CLAIR'ENERGIE par l'intermédiaire des Mairies, des Espaces info énergie (ADIL26 et Ceder) et des associations de consommateurs.

Les usagers peuvent consulter sur Internet [www.sded.com](http://www.sded.com), un site dédié, afin d'en savoir plus sur cette marque de qualité et sur ses modalités d'application.

Une campagne de presse dans des journaux locaux informe le grand public.

### Quels fournisseurs utilisent aujourd'hui la marque CLAIR'ENERGIE ?

A ce jour, quatre fournisseurs remplissent les conditions d'utilisation de la marque CLAIR'ENERGIE et adhèrent à la démarche :

✓ **ALTERGAZ**, pour ses offres de vente de gaz à prix de marché • [www.altergaz.fr](http://www.altergaz.fr)

✓ **ENERCOOP**, spécialisé 100% énergies renouvelables, pour ses offres de vente au prix de marché • [www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr)

✓ **ALTERNA**, société par actions simplifiées (SAS) rassemblant 24 entreprises locales d'énergie, Elle propose des offres de fourniture d'électricité et de gaz naturel et propose une alternative originale basée sur la mutualisation des forces, des moyens et des compétences dans le secteur de l'énergie • [www.alterna-energie.fr](http://www.alterna-energie.fr)

✓ **GEG Source d'Énergie** (filiale à 100% de Gaz Electricité de Grenoble), positionnée sur le créneau de la production d'énergies renouvelables (petite hydroélectrique, éolien, bois énergie) • [www.geg.fr](http://www.geg.fr)

Des discussions sont en cours avec d'autres fournisseurs, comme ceux dits "historiques", EDF et GDF, qui n'ont pas souhaité dans l'immédiat se prévaloir de CLAIR'ENERGIE pour leurs offres aux tarifs réglementés. Leurs démarches de conquête de clients dans l'énergie, historiquement n'est pas la leur. A ce titre, ils proposent des offres duales dans des conditions parfois insuffisamment transparentes pour les consommateurs. La confusion persiste notamment entre l'offre au tarif régulé et les offres au prix de marché. Energie SDED souhaite qu'EDF et GDF répondent à la Charte d'engagements et puissent se prévaloir de CLAIR'ENERGIE.

Il en est de même pour les autres fournisseurs d'énergie aujourd'hui sur le marché national pour lesquels les portes du dispositif restent ouvertes...

Par cette action, Energie SDED, poursuit sa démarche d'information des consommateurs face à l'ouverture du marché de l'énergie lancée avec les campagnes "Ma planète en tête" en 2006 et "Bien acheter son électricité et son gaz" en 2007.